



## STATISTIQUES ET INDICATEURS

# RETOUR À L'EMPLOI APRÈS FORMATION

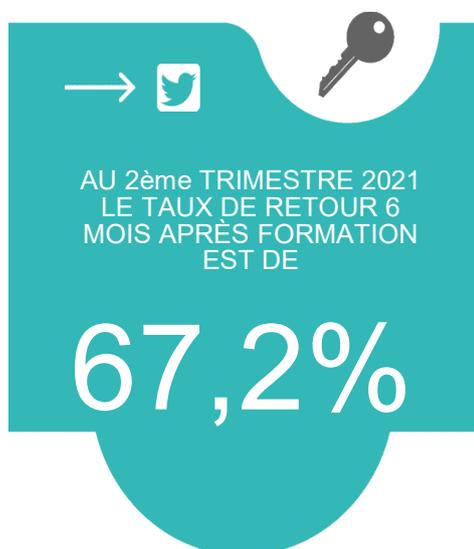
2ème TRIMESTRE 2021



## I - TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI

Parmi les demandeurs d'emploi sortis de formation au 2ème trimestre 2021, **67,2%** accèdent à un emploi dans les 6 mois suivant la fin de la formation\*, soit **6,0 points de plus** que par rapport au 2ème trimestre 2020.

(\* ) Taux de retour au sens de l'indicateur FOR1 - Prochaine publication le 17 juin 2022



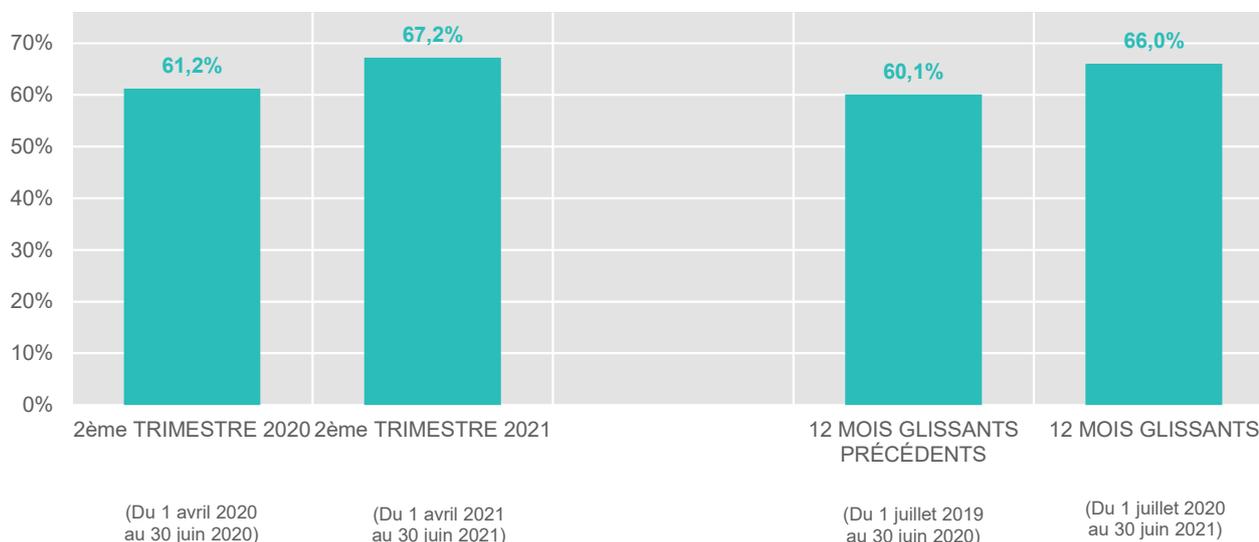
Entre avril 2021 et juin 2021, **15 677** demandeurs d'emploi sont sortis d'une formation en Pays de la Loire. Parmi eux, **67,2%** ont eu accès à un emploi au cours des six mois qui ont suivi la fin de la formation, soit **10 537** retours à l'emploi sur un trimestre. Le taux d'accès à l'emploi six mois après formation est en forte hausse sur un an : **+6,0 points** par rapport au 2ème trimestre 2020.

Au niveau national, sur les **303 022** sortants de formation lors du 2ème trimestre 2021, ils sont **59,6%** à accéder à l'emploi dans les six mois. L'évolution sur un an est aussi particulièrement significative : **+ 8,7 points**.

Sur 12 mois glissants, de juillet 2020 à fin juin 2021, le taux d'accès à l'emploi dans les six mois suivant la fin de formation atteint **66,0%** en Pays de la Loire. C'est **5,9 points** de plus que sur les douze mois précédents.

### GRAPHIQUE 1

#### TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION EN PAYS DE LA LOIRE



## II - TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DÉTAILLÉ

Le taux de retour à l'emploi varie selon les caractéristiques du stagiaire.

Les demandeurs d'emploi séniors affichent un taux nettement plus faible que les autres demandeurs d'emplois. **59,5%** d'entre eux retrouvent un emploi dans les 6 mois, malgré une progression de **+7,9 points sur un an**. Les demandeurs d'emploi âgés de 40 à 49 ans affichent le taux de retour les plus importants ce trimestre avec **68,9%**. Les autres classes d'âge ont tous un taux de retour avoisinant les **68,0%**.

Le taux d'accès à l'emploi après formation est plus faible pour les demandeurs d'emploi de longue durée (ayant cumulé 12 mois d'inscription en catégorie A au cours des 15 mois précédant l'entrée en formation) que les autres stagiaires avec respectivement **55,9%**, contre **68,6%**. L'évolution annuelle est cependant assez conséquente pour cette population avec une augmentation de **+12,6 pts**.

De même, malgré une évolution annuelle importante (**+11,5 pts**), les demandeurs d'emploi non qualifiés affichent une situation moins favorable : **63,2%** ont retrouvé un emploi dans les six mois suivant la formation, contre **68,0%** des demandeurs d'emploi qualifiés.

Le type de formation joue aussi un rôle sur le retour à l'emploi. Les taux de retour concernant les AFPR et POEI, deux types de formation préalables à l'embauche, affichent des taux supérieurs à **80%**. Les AIF (Aides Individuelles à la Formation, mobilisables lorsque les autres dispositifs ne peuvent être appliqués) et les formations "autres" affichent des taux plus faibles avec respectivement **63,7%** et **66,2%**.

**TABLEAU 1**

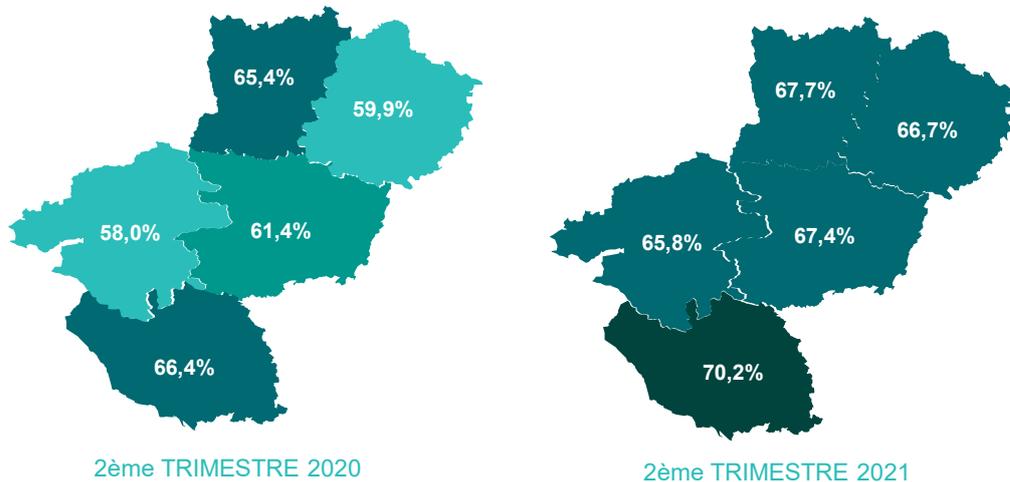
**TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI DANS LES SIX MOIS QUI SUIVENT LA FIN D'UNE FORMATION, SELON LES CARACTÉRISTIQUES DU DEMANDEUR ET DE LA FORMATION**

	SORTANTS DU 2ème TRIMESTRE 2020	SORTANTS DU 2ème TRIMESTRE 2021	ÉVOLUTION
<b>AGE A L'ENTRÉE DE FORMATION</b>			
Moins de 25 ans	65,1%	68,0%	+ 2,9 pts
Entre 25 et 29 ans	62,9%	67,7%	+ 4,8 pts
Entre 30 et 39 ans	60,2%	68,3%	+ 8,1 pts
Entre 40 et 49 ans	59,9%	68,9%	+ 9,0 pts
50 ans et plus	51,6%	59,5%	+ 7,9 pts
<b>ANCIENNETÉ D'INSCRIPTION AVANT L'ENTRÉE EN FORMATION</b>			
Autres demandeurs d'emploi	63,3%	68,6%	+ 5,3 pts
Demandeurs d'emploi de longue durée	43,3%	55,9%	+ 12,6 pts
<b>NIVEAU DE FORMATION</b>			
Demandeurs d'emploi qualifiés	62,7%	68,0%	+ 5,3 pts
Demandeurs d'emploi non qualifiés	51,7%	63,2%	+ 11,5 pts
<b>TYPE DE FORMATION</b>			
AFPR	80,3%	84,3%	+ 4,0 pts
POE Individuelle	89,8%	91,1%	+ 1,3 pts
AIF	58,5%	63,7%	+ 5,2 pts
Autres formations	59,0%	66,2%	+ 7,2 pts
<b>Ensemble</b>	<b>61,2%</b>	<b>67,2%</b>	<b>+ 6,0 pts</b>

## III - TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI PAR DÉPARTEMENT

Au deuxième trimestre 2021, les situations départementales sont assez homogènes. La Vendée affiche le taux de retour le plus important. **70,2%** des stagiaires vendéens retrouvent un emploi 6 mois après la sortie de leur formation. La Loire-Atlantique affiche la situation la moins favorable avec **65,8%** de retours.

GRAPHIQUE 2  
TAUX D'ACCÈS À L'EMPLOI PAR DÉPARTEMENT



### SOURCES ET DÉFINITIONS

#### Champ

Ensemble des formations suivies par les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, à l'exclusion des formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation, qu'elles soient financées par Pôle emploi ou par une autre structure, et quelle que soit la rémunération perçue par le demandeur d'emploi.

#### L'indicateur d'accès à l'emploi (au sens de l'indicateur FOR1)

Il vise à repérer l'accès à un emploi d'une durée minimale d'un mois au cours des six mois qui suivent la sortie de formation. Il correspond à l'indicateur de la convention tripartite FOR1. Plus précisément, sont considérés comme ayant eu accès à un emploi au cours des 6 mois qui suivent la fin de leur formation les demandeurs d'emploi pour lesquels l'une au moins des situations suivantes est observée :

- sont en catégorie C (ont déclaré une activité réduite de plus de 78 h) sans être en catégorie A ou B le mois suivant ;
- sont sortis des listes pour motif de reprise d'emploi déclarée ;
- sont en catégorie E en fin de mois;
- ont une Déclaration préalable à l'embauche (DPAE) pour un contrat de 30 jours ou plus prenant effet entre M+1 et M+6 transmise aux Urssaf ou à la MSA par un employeur (hors contrat de travail temporaire).

#### Note importante : rupture de série à partir de 2020

A partir de début 2020, le périmètre de l'indicateur s'élargit et prend en compte l'ensemble des formations suivies à l'exclusion des formations de remise à niveau/savoirs de base et remobilisation, qu'elles soient financées par Pôle emploi ou par une autre structure (ex: Conseil régional), et quelle que soit la rémunération perçue par le demandeur d'emploi. Il en résulte une hausse des volumétries à partir de cette date.

Directeurs de la publication :  
Martine CHONG-WA NUMERIC – Jean-Marc VIOLEAU

Directeur de la rédaction :  
Vincent RAGOT

Conception et réalisation :  
Service SEE – Julien HAURAY  
Contact : statsPDL@pole-emploi.fr

Pôle emploi Pays de la Loire  
1 rue de la Cale Crucy - CS 67910  
44179 NANTES Cedex 4

[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)  
[www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr](http://www.observatoire-emploi-paysdelaloire.fr)

